

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 27 août 2024 à l'hôtel de ville, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le règlement numéro 529 relatif au zonage – Règlement numéro 529-35, afin d'abroger l'article 4.5.7 concernant les normes d'implantation;
- Règlement modifiant le règlement numéro 529 relatif au zonage – Règlement numéro 529-36, afin de modifier la grille des spécifications 263M afin de permettre l'usage de vente au détail de véhicules à moteur;

Veuillez noter que ces règlements ont fait l'objet d'un certificat de conformité émis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le 2 octobre 2024, et qu'il entre en force et en vigueur conformément à la loi.

Prenez avis que ces règlements pourront être consultés aux bureaux de l'hôtel de ville situé au 1250, rue Principale à Saint-Zotique pendant les heures normales de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://st-zotique.com/reglements-urbanisme/#reglements-en-vigueur>.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 9^e jour du mois d'octobre 2024.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques